

# LE CANADA

EDITION QUOTIDIENNE

Publié par la Cie. d'Imp. d'Ottawa.

OSCAR McDONELL, Directeur

9ème ANNÉE, No. 268.

OTTAWA, SAMEDI, 3 MARS 1888.

LE NUMERO : 2 CENTS

## LE CANADA

FONDÉ EN 1879

Prix de l'abonnement

EDITION QUOTIDIENNE

Un an, pour la ville.....\$4.00

en dehors de la ville.....3.00.

EDITION SEMAIDAIRE

Un an.....\$1.00.

Invoyables payables d'avance.

Toutes lettres, correspondances etc. etc. doivent être adressées à

OSCAR McDONELL

OTTAWA, ONT.

BUREAUX ET ATELIERS

115 rue St. Patrick

414 et 416, rue Sussex.

## LE CANADA

Ottawa, 3 Mars 1888

On dit que M. Thomas Raphael, de la

ville d'Ottawa, et conservateur bien connu,

se laissera porter comme candidat dans le

comté de Russell à la prochaine élection.

Le Sénat s'est voté une vacance le 14 qu'il

12 du courant.

La nomination des candidats a lieu, au-

jourd'hui, dans M. D'Almeida et le comté

de Prince-Edouard.

Le gouvernement libéral qui possède

actuellement Manitoba, vient de destituer

un quinzième de fonctionnaires publi-

comés par son précédent.

On dit que M. Boyer, député libéral de

Jacques-Carter, à la législature de Qué-

bec, est allé en Europe pour hâter le re-

tour de M. Mercier, attendu que les cartes

se brouillent actuellement dans son parti.

Les estimations budgétaires pour l'exer-

cice de 1888-89, qui viennent d'être dé-

posées devant les communes, contiennent

un total de \$1,480,000 pour l'agrandissement

des canaux du Saint-Laurent entre King-

ston et Lachine. C'est un million de plus

que le crédit voté sur les canaux, pour le

présent exercice.

M. McMillan, député de Welland, a

eu à découvrir un scandale. Il a demandé

s'il était vrai qu'un agent des terres de la

couronne, dans le Nord-Ouest, soustrait

des colons des honoraires pour les informations

qu'il leur fournissait. Il a parlé d'une

somme de \$21,50 qui a été ainsi sou-

straite indûment.

L'honorable M. White, mini tre de l'in-

terieur, a fait une enquête, et il a constaté

que l'agent en question n'avait reçu qu'un

honoraire de \$1,20.

Le bureau des affaires étrangères à Lon-

dres a publié les dépêches reçues par le

bureau de l'honorable M. Chamberlain,

pendant la conférence des pêcheries. Dans

les dépêches M. Chamberlain dit, entre au-

tres choses, que les eaux, où se trouvent

ces pêcheries canadiennes, ont été délimitées

d'après le principe suivant: la délimitation

relative aux pêcheries de la mer du

Nord.

M. Evariant, député de Prescott, a pris

part au débat commencé dans la législature

d'Ontario sur la résolution de la confé-

rence interprovinciale. Qui le dirait? Il

approuve le principe sécessionniste lancé

par les provinces maritimes en donnant

raison que ces provinces ont été incor-

porées malgré elles dans la Confédération.

Un autre fait invoqué par M. Evariant

contre le pouvoir arbitraire du gouver-

nement fédéral, c'est que les membres des

législatures locales se verraient obligés

de payer leurs lettres.

Après cela, tirons l'échelle.

Un confère recommanda aux électeurs

de Prescott d'envoyer à leur député un

paquet d'estampilles pour affranchir ses

lettres.

Il s'est produit au sénat un incident qui

mérite une mention spéciale.

L'honorable M. Bellerose, au milieu d'un

long discours, sur l'administration du pré-

sident de St. Vincent de Paul, a déclaré

que le ministre de la Justice avait fait

mais on a lu des lettres de ces deux hom-

mes d'Etat, expliquant leur absence. Dans

sa lettre d'excuse l'honorable M. Bayard

dit, entre autres choses, que le nouveau

traité des pêcheries a été inspiré de part

et d'autre par l'esprit de conciliation, et

que les intérêts des pays intéressés ont été

également respectés et sauvegardés.

Sir Charles Tupper se déclare, dans sa

lettre, opposé à l'union commerciale ab-

solue entre le Canada et les Etats-Unis,

la considérant comme impraticable; mais il

exprime l'avis que les deux pays profiteraient

considérablement de relations, éta-

blissant une liberté commerciale entre eux

beaucoup plus grande que celle qui existe

aujourd'hui.

Une cause retentissante vient de se

terminer à Québec. C'est celle de M. Amyot,

M.P., contre MM. Tarte et Demers, du

"Canadian".

M. Amyot avait poursuivi ces deux der-

niers pour \$25,000 de dommages à l'occasion

d'articles publiés par le "Canadian", at-

tendant la conduite qu'il avait tenue en sa

qualité de lieutenant-colonel du 9e batail-

lon, pendant l'expédition du Nord-Ouest et

après. Les articles du "Canadian" étaient

incontestablement diffamatoires, mais MM.

Tarte et Demers plaident que les "Articles"

de M. Amyot étaient l'un des directeurs,

avait publié auparavant contre M. Tarte

une série d'articles également diffamato-

ires et qui étaient une provocation justifi-

cée. Les articles du "Canadian".

Une certaine de témoin si nous plus,

font entendus, et la plaidoirie fut très

habile de part et d'autre.

Les deux avocats du dossier étaient M.

L. P. Pelletier, pour M. Amyot, et M.

Chase Ca grain, M.P.P., pour MM. Tarte

et Demers. M. Tarte fit, lui-même, une

longue adresse aux jurés.

Bref, les parties furent renvoyées des

deux par le jury, qui ont, toutefois, de se

prononcer sur les frais du procès.

M. Amyot en appela et la cour de révi-

sion vint de maintenir le verdict et obligea

chaque parti de payer ses propres frais.

Aucun dommage n'a été accordé à M.

Amyot.

## RECIPROCITE ILLIMITEE.

UNE RECLAMÉ

Il y a longtemps que l'on constate

un défaut d'entente dans le parti

libéral. Ce défaut d'entente a éclaté

il y a quelques jours, au cours de la série

de harangues prononcées devant

l'électorat par les principaux mem-

bres de ce parti.

Les chefs libéraux élaboraient

leur programme d'avenir. Devant

embêter le pas derrière M. Wi-

man, l'apôtre de l'union commer-

ciale entre le Canada et les Etats-

Unis?

L'honorable M. Laurier, peu de

temps après la dernière session,

prononça son "maiden speech"

comme chef du parti libéral, et

toas les yeux se tournèrent vers lui

pour voir ce qui allait tomber de

ses lèvres au sujet de ce projet

d'union commerciale. Nous dirons

de suite que M. Laurier a eu le bon

sens de ne pas s'aventurer trop loin

sur ce terrain. Il fit même com-

prendre que cette union, dans notre

état colonial, offrait de sérieuses

difficultés.

Mais la voix du nouveau chef ne

fut pas écoutée dans tous les rangs

de son parti. Dans Ontario, le prin-

cipal organe du parti réformiste, le

"Globe", se fit le champion du pro-

jet-Wiman. Plusieurs sous chefs

importants d'Ontario en firent au-

tant. Pour ne citer que M. Chris-

ton, ce dernier, dans un discours,

se prononça pour "une union

douanière pure et simple entre le

Canada et les Etats-Unis, avec un

tarif commun et de revenu pour les

deux pays." Mais plus tard, un au-

tre sous-chef, M. Edgar, démontra

dans le "Globe" l'absurdité d'une

telle union commerciale, qui met

trait la politique fiscale du Canada

à la merci des Etats-Unis.

La conférence interprovinciale de

Québec parla à son tour et fit un

mouvement de flanc, pour mar-

quer autant que possible une recu-

lade. Quel fut ce mouvement? Elle

adopta une résolution recomman-

dant une réciprocité illimitée entre

le Canada et les Etats Unis, ou tout

simplement le libre échange avec

nos voisins, un tarif différentiel en

favor de ceux-ci et contre la gran-

de Bretagne.

Après plusieurs mois de débat

dans la presse et sur plusieurs hus-

tings, après nous avoir prêché d'a-

bord l'union commerciale, les di-

vers chefs libéraux se sont rabattus

sur cette formule de "réciprocité il-

limitée," et l'ont acceptée comme la

première planche de leur "plate-

forme politique.

Mardi prochain est le jour fixé

par les Communes pour ouvrir le

débat sur cette question. Il peut se

faire, toute fois, que le débat soit

reculé davantage. On a vu par no-

tre rapport des débats de la séance

du 1er, que Sir Charles a fait accep-

ter une condition par la gauche. Ce

débat ne sera ouvert, mercredi, que

si les résolutions accompagnant le

nouveau traité des pêcheries, sont

arrivées de Washington. L'envoi

de ces résolutions par le gouverne-

ment américain sera accompagné,

par: 1. Une expression d'opinion

par ce dernier sur la question de

réciprocité.

Quand le débat sur cette question

s'ouvrira, ce sera Sir Richard Cart-

wright qui lancera la marche à son

parti, et il proposera:

"Qu'il est grandement à désirer que

le plus grand libéral possible soit accordé au

commerce entre le Canada et les Etats-

Unis, et qu'il est opportun que les articles

manufacturiers et les produits naturels de

l'un et l'autre pays soient admis en fran-

chise dans les deux pays (à l'excep-

tion des articles sujets aux droits de

l'accise ou du revenu de l'intérieur). Qu'il

est aussi opportun que le gouvernement du

Canada prenne de suite les moyens de s'as-

surer à quelle condition des arrangements

pourrait être faits avec les Etats-Unis

pour assurer la réciprocité pleine et en-

tière du commerce."

Nous rendrons compte des dis-

cours qui seront prononcés sur cette

résolution, et nous l'apprécierons

nous-mêmes.

## LES INDEPENDANTS.

Il y a dans les communes un

groupe d'indépendants sur lequel

les organes libéraux ont pu conce-

voir de trop grandes espérances.

D'après nos informations aucun

membre de ce groupe n'a voulu as-

sister au caucus libéral, tenu au

commencement de cette semaine.

M. Chouinard, député de Dorches-

ter, est du nombre, et c'est un bon

point pour lui.

Nous avons, peut-être, nous-mê-

me, donné une interprétation trop

rigoureuse au fait que ce monsieur

se soit fait présenter à la chambre

des communes par l'honorable M.

Laurier et M. Amyot.

Nous ferons aussi observer en

passant que ce dernier est un des

indépendants, qui n'ont pas assisté

au dernier caucus libéral.

## AFFAIRE DU R. P. PARADIS.

Les R. Pères Oblats de Saint Sau-

veur, de Québec, ont protesté à leur

tour contre la polémique scanda-

leuse engagée par les journaux libé-

raux-castors au sujet de l'affaire du

R. P. Paradis. Cette protestation

collective est en même temps une

défense de leur Principal, le R. P.

Augier, et une déclaration de sym-

pathie et de confiance en faveur de

ce dernier. Voici le texte de cette

protestation, adressée aux journaux

de Québec:

"M. LE RÉDACTEUR,

"Les Pères Oblats de Saint-Sauveur de

Québec protestent, avec indignation, contre

les articles pariaux dirigés, par quel-